

> Stages effectués au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes Gard (30)

Procédure à suivre

Stages effectués au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes - Gard (30)

1°) Vous inscrire sur le site du CHU :

<https://www.chu-nimes.fr/espace-enseignement/demande-de-stage.html>

2°) Rédiger vos conventions Unimes de la façon suivante :

1 – Remplir votre convention de stage sur l'ENT.

- Établissement d'accueil = CHU de Nîmes

Place du Professeur Robert Debré - cedex 9 - 30029 Nîmes

siret : 26300003600032 - ape : 86.10Z(Activités hospitalières)

- Signataire de l'établissement d'accueil : Madame Joanna Obasa- Directrice des ressources humaines

2 – Faire signer les trois exemplaires de la convention de stage à l'enseignant de votre filière d'études que vous avez choisi comme Enseignant référent.

3 – Faire signer les trois exemplaires par le CHU / Mme Joanna Obasa- Directrice des ressources humaines

4 – Déposez vos 3 exemplaires de votre convention au ba2ip de l'université de Nîmes - 15 jours (maximum) avant le démarrage du stage accompagnées d'une attestation d'assurance responsabilité civile, pour signature de la présidence et validation.



Vos exemplaires de convention de stage doivent être retournés, signés et accompagnés de votre copie d'assurance « responsabilité civile », au ba2ip, dernier délai 15 jours avant le début de votre stage. **Aucun stage ne doit commencer sans convention signée par toutes les parties et validée par l'Université.**

Afin de remplir votre convention de stage sur l'ENT, vous devez vous munir :

• **La Fiche de renseignement (Aide à la rédaction) complétée.**

• **Les périodes de stages doivent obligatoirement se dérouler lorsque l'Université est ouverte.**

• **Les stages ne pourront se faire :**

- Ni pendant les vacances de fin d'année (2 semaines)
 - Ni pendant les vacances d'Été (de Fin Juillet à Fin Août),
- nota, sauf s'il y a gratifications (nous contacter).**

Alors, vous pourrez vous connecter sur l'ENT (depuis n'importe quel poste informatique) sous l'onglet « outils » puis « stages et conventions » pour remplir la convention de stage. Il suffira de suivre les instructions données à l'écran. Le stage ne pourra commencer qu'à la condition que :

- Les 3 exemplaires de la convention soient dûment complétés,
- Le Président de l'université les ait signés,
- L'attestation de responsabilité civile soit jointe.

Autres informations :

Vous devez absolument faire signer votre attestation de stage. (Document à imprimer à partir de votre convention de stage - ENT - onglet «Impression») par le représentant de votre organisme d'accueil (tuteur de stage par exemple) justifiant votre présence ainsi que les éventuelles gratifications versées au cours de votre stage.

• Conservez cette attestation, elle pourra vous être demandée dans vos futures inscriptions (Lpro, Masters...)

En cas d'accident survenu sur le trajet pour vous rendre ou revenir de votre lieu de stage ou sur les lieux du stage, veuillez contacter le ba2ip, le plus rapidement possible.

Pour les difficultés d'ordre pédagogique ou relationnelle, vous devez prendre contact avec votre enseignant référent, ou vous mettre en relation avec le secrétariat de votre filière qui prendra contact avec ce dernier.

Pour toute difficulté de nature administrative ou avenant à la convention de stage (prolongation, changement de tuteur de stage...), vous devez impérativement et sans délai prendre contact avec le service BA2IP, vous pouvez nous retrouver :